



Visan - Info

SEPTEMBRE—OCTOBRE 2018

N° 47

Bulletin d'Information
Ville de Visan

A découvrir

DOSSIER
AGENDA
ASSOCIATIONS
DE VISAN

FETE DES
ASSOCIATIONS
Samedi 8
septembre

JOURNEES
EUROPEENNES
DU
PATRIMOINE
Sa 15 et Di 16
septembre

TRIER SES
POUBELLES :
Une nécessité

REUNIONS DE
QUARTIERS
Pour les habitants de
« Visan Intra Muros »
Mercredi 26 sept
Mardi 16 octobre
Salle F. Mistral

Le Mot du Maire

Chers concitoyens,

Septembre, la reprise du travail, les vendanges, la rentrée des classes, des habitudes, un rythme à reprendre. Sans mauvaise surprise de dernière minute, les enfants vont retrouver une école quelque peu modifiée, avec un ascenseur qui relie les deux niveaux et surtout un restaurant scolaire flambant neuf. Le temps pour tout le monde de prendre ses marques et nous prévoyons l'inauguration officielle, aboutissement d'un projet de quatre longues années.

Cet été, les associations et la municipalité ont encore proposé un riche programme d'animations. Les « Lundis à rosé » de la Maison du Tourisme et des Produits du Terroir ont de plus en plus de succès et nous avons enregistré jusqu'à 150 personnes certaines soirées. A noter une forte progression du nombre de visiteurs pendant la saison estivale, et de la vente de vin. Le bilan final sera fait fin septembre.

La saison a débuté par une très belle fête de la musique où la foule s'est pressée, attirée par un programme musical varié. Différents types de restaurations étaient proposés par nos restaurateurs et le club de foot local.

La Fête Nationale a, elle aussi, connu une forte affluence. Le repas proposé par Festi-Visan a été apprécié, l'orchestre de Laurent COMTAT, ses musiciens et ses danseuses ont mis l'ambiance jusqu'à tard dans la nuit. Le temps clément nous a permis de tirer un magnifique feu d'artifice dans un beau ciel étoilé. Ajouté à ça la récente victoire de la France à la coupe du Monde de foot et tous les éléments positifs étaient réunis.

Il y a eu aussi une représentation théâtrale du TRP sur la place de la mairie, le festival de théâtre des Nuits de l'Enclave sur la place du Château avec deux magnifiques pièces qui ont fait le plein, Visan-neige organisé par Visan-bouge sur la place de la Coconnière, sans oublier le Ban des vendanges, calé entre la rédaction et la distribution de ce Visan Infos de rentrée.

Enfin une note particulière pour le festival du cinéma en plein air. Pour cette 10^{ème} édition, l'équipe du « Ciné des Nuits d'Été » avait mis les bouchées doubles. Le réalisateur Patrice LECONTE en était l'invité et une sélection de 5 de ses films était proposée. L'Harmonie Royale de nos amis Belges d'Evere, avec son talent et sa bonne humeur légè-



naire, a assuré l'accompagnement musical du moment du repas, ce qui, aux dires de tous, a rajouté à la qualité de l'évènement. Même la pluie du jeudi soir n'a pas découragé les amateurs, repliés à l'Espace Gérard SAUTEL.

N'hésitez pas à voir ou revoir la magnifique exposition à l'Hôtel de PELLISSIER ouverte jusqu'aux journées du Patrimoine.

Je suis conscient que toutes ces animations peuvent créer quelques désagréments aux riverains et m'en excuse, mais tout cela contribue à la vitrine et à la vie de notre village.

Bonne rentrée à tous.

Eric PHETISSON, Maire de Visan

MUTUELLE COMMUNALE

Réunion publique

JEUDI 13 SEPTEMBRE

18 heures - A l'Espace Gérard Sautel

La municipalité a décidé de travailler avec l'association ACTIOM (Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat)

REUNIONS DE QUARTIERS

Nous proposons 2 réunions pour les habitants de « Visan Intra Muros » (intérieur du village)

MERCREDI 26 SEPTEMBRE

MARDI 16 OCTOBRE

18h30 (pour les deux réunions)

Salle Frédéric Mistral

TRIER SES POUBELLES : UNE NECESSITE

Trier ses déchets : c'est indispensable pour pouvoir les recycler. C'est assurer leur transformation en nouveaux objets et économiser les ressources naturelles.

Trier ses déchets : c'est protéger notre sol, notre eau.. Et donc notre santé.

Abandonner des déchets en pleine nature, c'est polluer. La majorité des déchets mettent des années à se dégrader et disparaître. Certains contiennent des substances toxiques qui contaminent les nappes d'eau.

Trier ses déchets : c'est préserver nos ressources naturelles. En recyclant 1 tonne de papier, on épargne 17 arbres. En recyclant 1 tonne de plastique on économise 800 kg de pétrole brut.

Trier ses déchets : c'est économiser de l'énergie et faire baisser nos dépenses. Le tri sélectif permet de réduire les dépenses pour les collectivités. Chacun doit faire un effort pour réduire les impôts de tous.

Qu'est-ce qu'il ne faut pas mettre dans sa poubelle d'ordures ménagères :

Tout ce qui n'est pas recyclable ou qui est souillé comme les boîtes de pizza ou barquettes alimentaires par exemple

Que met-on dans les sacs jaunes ou conteneur jaune :

Tout est expliqué dans le visuel ci-contre.

Points d'apports volontaires à Visan (stade, services techniques, Lacoste, Les Plans):

Verre, papier, carton, vêtements (c'est tout et surtout pas les sacs jaunes!)

Tout le reste va à la déchèterie de Valréas :

Bois, fer, mobilier, cartons, piles, huiles alimentaires, huiles de vidanges, films-plastique, appareils électriques cassés, ampoules, déchets verts, les gravats...

Les encombrants sont ramassés tous les 1ers lundi de chaque mois en appelant le :

Numéro Vert **0 800 835 888**

VILLES ET VILLAGES FLEURIS VISAN RECOMPENSEE

Le jury du concours départemental (Visite du 5 juillet) des Villes et Villages Fleuris (édition 2018) a attribué les **ENCOURAGEMENTS** dans la catégorie des villages de 1001 à 3500 habitants), prix qui récompense les efforts réalisés pour améliorer le cadre de vie et l'attrait touristique de notre commune.

La remise des prix aura lieu dans le courant de l'automne.

Deux éléments ont particulièrement été appréciés par le jury :

- un patrimoine bâti riche,
 - une volonté de fleurissement du centre-ville mais aussi une attention portée sur les lotissements
- Nous devons continuer dans cette voie. Chaque citoyen de Visan est concerné en maintenant propre son devant de porte, en ne jetant rien sur la voie publique...

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENCLAVE DES PAGES
PAYS DE GRIGNAN

MÉMO TRI

1, 2, 3 ON TRIE !

Si vous avez un doute sur la destination de votre emballage, jetez-le dans votre poubelle habituelle. Pour toutes questions, appelez la Communauté de Communes au 04 90 35 01 57

Mettre en vrac et vides dans le sac jaune translucide ou le conteneur à couvercle jaune, ou la colonne aérienne destinée à cet effet.

Bouteilles et flacons plastiques, boîtes métalliques, briques alimentaires et boîtes carton



ATTENTION ! NE PAS METTRE

Jetez dans votre poubelle habituelle !

Suremballages en plastique, sacs et films plastique, pots (yaourt, fromage blanc, crèmes, feisselle)
Barquettes en polystyrène, godets de fleurs, couches-culottes, jouets, flacons de produits dangereux (phytosanitaires...), boîtes ou barquettes contenant des restes, piles et objets métalliques qui ne sont pas des emballages.

Je porte dans le
conteneur papier

Je porte dans le
conteneur à verre



ATTENTION ! NE PAS METTRE

Jetez dans votre poubelle habituelle !

Les emballages souillés et les papiers gras, les films plastiques entourant les revues.

Les couvercles, capots et bouchons, les verres spéciaux (ampoules, néons, miroirs, vitres...) la vaisselle (casserolles, pichets et assiettes), la porcelaine, la faïence.

Ne pas faire n'importe quoi : UN PEU DE CIVISME !

Ayez le geste citoyen ! Quelques exemples d'incivisme qu'il faut voir disparaître :

- Mettre ses sacs jaunes au pied des conteneurs des poubelles d'ordures ménagères : Il faut sortir ses sacs jaunes seulement le mercredi des semaines paires
- Déposer ses encombrants au pied des conteneurs : Il faut les amener à la déchèterie ou appeler le service des encombrants (c'est gratuit !)
- Mettre ses cartons non pliés dans le conteneur carton (services techniques) : Il faut les plier ou les écraser sinon



le conteneur carton sera vite rempli et comme il est vidé à date fixe, tout va déborder.

- La colonne de verre est pleine, je dépose mon sac de bouteilles au pied du conteneur : Non, allez à une autre colonne pour éviter un visuel négatif de notre village et téléphonez en mairie pour nous prévenir de la situation que nous sollicitons la CCEPPG pour faire vider le conteneur.

AGENDA DES ASSOCIATIONS DE VISAN 2018-2019

Cet encart vous permettra de prendre connaissance des associations de notre commune qui sont au service de tous. Vous y trouverez une présentation rapide mais surtout les points de contact nécessaires. Nous vous invitons à participer aux activités proposées ou, mieux, à vous investir comme bénévoles au sein des différentes équipes associatives. La municipalité renouvelle une fois de plus ses remerciements aux équipes militantes et bénévoles de ces associations qui font qu'il fait bon vivre à Visan.

PARTICIPEZ A LA FETE DES ASSOCIATIONS DU SAMEDI 8 SEPTEMBRE à l'Espace Gérard Sautel

FREP (Foyer Rural d'Éducation Populaire)

Président : Valentin ROUDET (06 22 26 54 11 - valentin.roudet@orange.fr)

Adresse postale du siège : Maison des associations 197, Avenue du Général De Gaulle 84820 VISAN

Directrice du Frep : Michèle PHETISSON (04 90 41 95 61) - frepvisan@wanadoo.fr

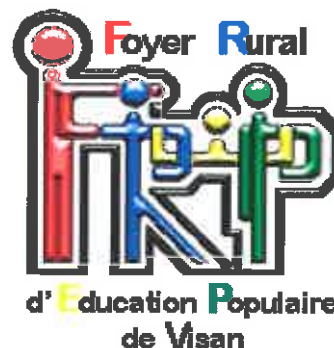
Association agréée « jeunesse et éducation populaire, affiliée à la Ligue de l'Enseignement (FOL) et à l'UFOLEP

264 adhérents (85 adultes et 179 enfants) - Montant de la cotisation : 17.50€ (adulte) 7.50€ (jeune)

Nombre de salariés : 12

Activités de l'association

- Pôle sport : Danse country, gymnastique d'entretien, activité multisports
- Pôle loisirs : Centre de loisirs sans hébergement (CLSH)
- Pôle arts appliqués : Théâtre, École de musique, Chorale enfants et adultes, Cinéma (cineval)
- Pôle périscolaire : Restaurant scolaire, Centre de loisirs associé à l'école (Clae), Lire et Faire Lire
- Pôle Aide à la parentalité



La Boule du Marot

Président : Thierry DANIEL (07 87 39 82 38 - thierry.daniel1@orange.fr)

Adresse du boulo-drome : Quartier Claron 84820 VISAN

Association affiliée à la Fédération Française de Pétanque

63 licenciés + 55 membres sympathisants - Montant de la cotisation : 36€

Activités de l'association

- Pratique de la pétanque au sein de la fédération nationale de pétanque
- Organisation de moment de convivialité entre sociétaires et les volontaires

La JSV (Jeunesse Sportive Visannaise)

Président : Philippe LECAUCHOIS (06 66 13 43 42 - philippe.lecauchois@gmail.com)

Entraîneur général : Abdelhay EL HAMMOUNI (06 19 52 01 89)

Jour d'entraînement séniors hommes (2 équipes : PHB et promotion de 2ème division du district Rhône-Durance et 1 équipe U19) : Les mardi, mercredi et vendredi à 18h30 au stade Bellevue

Jour d'entraînement séniors femmes (1 équipe - entraîneur : Johana RIBIER (06 99 01 62 13)

Responsable de l'École de football : Matthieu JUPIN (06 16 38 00 73)

Entraînement École de foot : le mercredi après-midi

Adresse postale : Mairie Place du Jeu de Paume 84820 VISAN (04 90 65 17 99)

Association affiliée à la Fédération Française de Football (FFF)

130 licenciés - Montant de la cotisation : 150€ (adulte) - 100€ (enfant)

La JSV accepte les tickets loisirs de la CAF pour le paiement de la licence



Activités de l'association

- Pratique du football au sein des différents championnats de la FFF
- Organisation de tournois, stages sportifs tout au long de l'année



CATM (Combattants Algérie-Tunisie-Maroc de Visan)

Président : Olivier GALAUP (06 41 39 09 34 - oliv.gal@me.com)

Adresse du siège : 600, Chemin de la Carne 84820 VISAN

43 adhérents - Montant de la cotisation : 20€

Activités de l'association

- Suivi de la liquidation des problèmes de la captivité et de la guerre
- Venir en aide à ses adhérents et leurs familles
- Organisation des différentes cérémonies civiques sur la commune



TCVT (Tennis-Club Visan-Tulette)

Co-Présidents :

Bernard GONTIER (06 83 12 42 02 - Bernard.gontier0528@orange.fr)

Christine FRAIT (06 65 91 63 75 - frait.christine@orange.fr)

Éducateur sportif du club : Jean-Philippe PRANEUF (jp.praneuf@laposte.net)

Adresse du siège : Mairie de Tulette 26790 TULETTE (04 90 41 92 68)

Association affiliée à la Fédération Française de Tennis

152 licenciés - Montant de la cotisation : 90€ (adulte) 50€ (jeune)

Activités de l'association

- pratique du tennis dans les différents championnats de la FFT

- apprentissage du tennis dès 4 ans

- organisation de compétitions jeunes et adultes tout au long de l'année

- stages pendant les vacances scolaires

Aéro-club du Haut Comtat

Président : Jean-Luc MATHIEUX (06 09 68 17 80 - jl.mathieux@orange.fr)

Adresse postale du siège : Aéro-club 1253 Chemin des Abeillers 84820 VISAN (04 90 41 91 71 - 07 68 59 86 69)

Association affiliée à la Fédération Française Aéronautique

80 adhérents - Montant de la cotisation : 130€ (90€ pour les moins de 25 ans)

Activités de l'association

- Pratique de l'activité aéronautique et formation des jeunes pilotes



FESTI-VISAN

Présidente : Martine COLLADO (06 22 80 51 34 - bernard.collado@nordnet.fr)

Adresse du siège social : FESTI-VISAN chez Collado Martine 3810 route de Bouchet 84820 VISAN

28 adhérents - Cotisation : 5€

Activités de l'association

- Organisation de fêtes, spectacles et manifestations culturelles : Salon des santonniers, Fête nationale, Puces des couturières, Marché de Noël, Fête de la Musique...
- Section « Couturières » avec les petites mains

VISADO

Présidente : Stéphanie BOYER (06 10 42 77 85 association.jeunesse.visannaise@gmail.com)

Adresse postale : Maison des associations 197 Avenue du Général De Gaulle 84820 VISAN

Association affiliée à la Ligue de l'Enseignement (FOL Vaucluse)

38 adhérents - Montant de la cotisation : 10€

Activités de l'association

- Organisation d'activités proposées à la jeunesse du village pour promouvoir son épanouissement



Club Visan Rencontre (3ème âge)

Président : François ARNAUD (06 31 67 88 07 - francois.arnaud84@orange.fr)

Adresse du siège : Salle Jean Moulin Place Jean Moulin 84820 VISAN

127 adhérents - Montant de la cotisation : 12€

Activités de l'association

- Améliorer la vie morale des personnes du 3ème âge en remédiant à leur isolement par l'organisation de réunions les après-midis et de prises de contact entre elles.

Lou Barri

Présidente : Françoise BAZILE (06 07 08 74 71 - association.loubarri@gmail.com)

Adresse du siège social : Mairie Place du Jeu de Paume 84820 VISAN

80 adhérents - Montant de la cotisation : 13€

Activités de l'association

- Préservation et valorisation du Patrimoine architectural de Visan et de son environnement. Pour satisfaire cet objectif, l'association organise des activités telles que des sorties culturelles, voyages à thème, concerts, repas etc..., dont le bénéfice permet le financement de réalisations d'élargissement et de conservation du patrimoine visannais.



AMCV (Association Multi Culturelle de Visan)

Co-Présidentes : **Nicole GRESSOT**— **Hélène FERLANDA** (06 60 41 89 95 - heleneferlanda@sfr.fr) Adresse du siège : 107 Avenue du Général De Gaulle 84820 VISAN
30 adhérents - Montant de la cotisation : 10€

Activités de l'association

- Recherches sur l'histoire de Visan et découverte de son patrimoine
- Sorties « découvertes historiques » de la région (1 par mois)



Ciné des Nuits d'Été

Président : **Eric ARNAUD** (06 37 52 51 61 - eric-amaud@orange.fr)
Adresse du siège : Hôtel Dieu 307 Rue Réchaussil 84820 VISAN

Activités de l'association

- Organisation d'un festival du cinéma en plein air sur la commune de Visan

Amicale des Sapeurs Pompiers de Visan

Président : **Yvon NICOLAS** (06 79 83 62 61 - yvon.nicolas0378@orange.fr)
Adresse du siège : Caserne des pompiers 11, Chemin Claron 84820 VISAN
22 adhérents - Pas de cotisation

Activités de l'association

- Organisation de manifestations afin de créer une caisse de solidarité et de secours pour les pompiers en difficulté et leurs familles



LOU BLAGAÏRE
Journal des associations de VISAN

Numéro 91 Février - Mars 2015
ISSN : 1270-5626
Rédacteur en chef : ROLLAND Arnon - Lic.
Directeur de la publication : PREVOST Chantal
Imprimé par la Mairie de Visan

Mercr. 04 Février 2015 : Chaban « La
musique de la pierre Salle Frédéric Mistral
20h30

Nous sommes **CHARLIE**

Lou Blagaïre

Présidente : **Chantal PREVOST** (06 80 66 14 34 - chantalprevost13@gmail.com)
Adresse du siège : Maison des associations 197, Avenue du Général De Gaulle 84820 VISAN
13 associations adhérentes

Activités de l'association

- Edition et distribution d'un journal des associations de Visan

Association Terroirs & Vins de Visan (ATEVDV)

(Anciennement Syndicat d'Initiative)

Président : **Georges TRUC** (06 07 65 52 04) - Vice-président : Jacques LIVOLSI (06 45 16 46 16)
Email : terroirsetvinsdevisan@gmail.com

Adresse du siège : Hôtel de Pellissier Place du Jeu de Paume 84820 VISAN

Activités de l'association

- Promouvoir le Patrimoine de Visan
- Organiser des événements culturels à Visan, notamment le Ban des Vendanges
- « Être un outil de promotion » de Visan en appui à la Maison du Tourisme notamment dans le cadre de l'écotourisme.



Visan Bouge

Présidente : **Sarah VILLARD** (06 77 18 78 19 - villardsarah@yahoo.fr)
Adresse du siège social : Caffè du Siècle 129, Avenue du Général De Gaulle 84820 VISAN
30 adhérents—Montant de la cotisation : 5€

Activités de l'association

- Organiser des rencontres, des sorties, des festivités comme des concerts, lotos, randonnées, tournois sportifs...
- Développer la vie culturelle de la commune de Visan et partager des moments de convivialité

Société de chasse communale

Président : **Geert CLAYES** (06 70 86 95 04 - lagontarde@gmail.com)
Adresse du siège social : Maison communale de la Chasse Quartier Claron 84820 VISAN
3 gardes assermentés
108 adhérents—Montant de la cotisation : 75€

Activités de l'association

- Gestion des quotas du gros gibier : renard, sangliers, chevreuils...
- Lâchers de petit gibier pour la pratique de la chasse sur la commune





Association Entrechats et Petits Rats

Président : **Elisabeth KLEIN** (07 83 74 15 10)

eklein@gerflor.com

Association de danse classique

Activités de l'association

- Apprentissage de la danse classique et organisation de spectacles

Les P'tits Visanais



« Ensemble pour nos enfants »

Association des Parents d'Élèves de Visan

Association Les P'tits Visanais

Président : **Christophe DURAN** (06 80 65 99 76 - lesptitsvisanais@gmail.com)

Association de parents d'élèves et amis de l'école publique J Constant de Visan

92 adhérents - Montant de la cotisation : à partir de 5€

Activités de l'association

- Organisation de manifestations pour aider financièrement l'école

La Boule Visannaise

Président : **Grégory ROLLAND** (06 23 20 22 63 - grego.rolland@gmail.com)

Adresse du Boulodrome : Route de Vaison 84820 VISAN

Association affiliée à la Fédération Française de Sport-Boule Lyonnaise

24 adhérents - Montant de la cotisation : 45€

Activités de l'association

- Pratique (loisirs et compétition) du sport-boule lyonnaise



La Maison du Tourisme et des Produits du Terroir

Président : **Romain LAGET** (06 81 59 34 05 - romainlaget84@orange.fr)

Adresse de la Maison du Tourisme : Place de la Coconière 84820 VISAN

24 adhérents - Montant de la cotisation : 1€

Activités de l'association

- Accueil des touristes et valorisation de notre patrimoine touristique
- Présentation des produits du terroir de la commune
- Vente des vins des producteurs de Visan au prix « caveau » (Carte bleue)

Sportez-vous bien à Visan !

Président : **Richard DUCES** (06 48 45 53 22 - duc.es.r@orange.fr)

Adresse : Mairie de Visan Place du Jeu de Paume 84820 VISAN

12 adhérents - Montant de la cotisation : 5€

Activités de l'association

- Développer l'activité sportive sur la commune en aidant les associations sportives
- Organiser des manifestations sportives : Les Monts de Visan, Fête du sport et des associations, la Marche de l'Enclave....
- Mutualiser des moyens communs aux associations dans le cadre du service des sports de la commune



Les Jardins Partagés de Visan

Président : **Eric NADAL** (06 09 07 16 42 - lesjardinspartagesdevisan@gmail.com)

Secrétaire : **Sylvie MARIN** (06 81 59 34 06)

Adresse postale du siège : Mairie Place du Jeu de Paume 84820 VISAN

13 adhérents - Montant de la cotisation : 30€

Activités de l'association :

- Gestion des jardins mis à la disposition par la mairie (convention)
- Pratiquer le jardinage

Ecole Publique primaire Josette CONSTANT

Directrice de l'école : **Tiffany RENVOISÉ**

Coordonnées :

6 classes - 04 90 41 95 52 - ce.0840167a@ac-aix-marseille.fr

144 élèves : 50 en maternelle et 94 en élémentaire

Horaires :

8h45 - 11h45 et 13h45-16h (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

8h45 - 11h45 (mercredi matin)

Activités péri-éducatives (Clae du Frep) :

Accueil du matin : 7h30-8h45

Restaurant scolaire : 11h45-13h45

Accueil et activités après la classe : 16h-18h30

LE MOT DU "GARDE"

RAPPEL DE QUELQUES CONSIGNES IMPERATIVES POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA QUALITE DE VIE DES VISANNAIS

Il est utile de rappeler divers problèmes faisant régulièrement l'objet de plaintes à la mairie. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir respecter impérativement les consignes suivantes qui relèvent de la responsabilité de chacun.

ANIMAUX

– Les chiens ne doivent jamais errer dans le village, comme le précise le Règlement Sanitaire Départemental du VAUCLUSE (Section 3—Mesure de salubrité générale Article 99 6—Animaux).

– Les propriétaires de chiens sont invités à ramasser les déjections canines à l'aide d'un sac dont ils voudront bien se munir avant la balade de leur compagnon. Cela présente un véritable problème de salubrité publique, par exemple, dans les espaces où jouent les enfants. Il est demandé d'ailleurs de veiller à ce que les chiens ne traversent pas les bacs à sable et les aires de jeux.

– Dans l'intérêt du voisinage proche les propriétaires de chiens, lorsqu'ils s'absentent notamment, sont invités à veiller ce que leur compagnon n'aboie pas désespérément pendant des heures, voire la nuit.

Article 9 de l'arrêté préfectoral du 04 Août 2004 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage : « Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive ».

SANCTION : Est puni de peine d'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe le fait d'être à l'origine d'un bruit particulier, autre que ceux relevant de l'article R. 1337-6, de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans les conditions prévues à l'article R. 1336-5. Amende de 3ème classe prévue par l'article R. 1337-7 du code de la santé publique : Amende minorée est de 45 €, l'amende normale de 68 € et le montant majoré est de l'ordre de 180 €. La loi du 20 juin 2008 relative à la prévention et à la protection des personnes contre les chiens susceptibles d'être dangereux a, dans son article 5, institué l'obligation pour les propriétaires ou détenteurs de chiens de race pit-bull, boer bull (1ère catégorie), American staffordshire terrier, rottweiler, Tosa (2ème catégorie), d'être titulaires d'un permis de détention en lieu et place de l'ancienne déclaration en mairie.

Le problème des chats sauvages et abandonnés dans certains quartiers est régulièrement évoqué en mairie. Les propriétaires de chats doivent impérativement contrôler les naissances de leurs animaux. Une campagne de stérilisation est toujours en cours sur notre commune.



JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Samedi 15 et Dimanche 16 SEPTEMBRE
Thème 2018 : L'ART DU PARTAGE

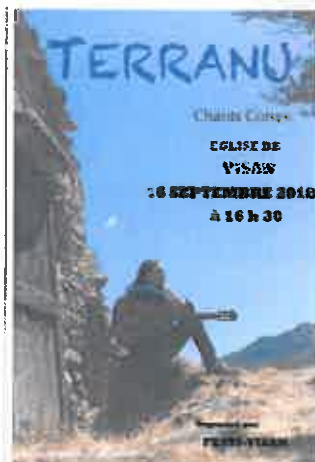
Cette opportunité permet d'appréhender les lieux et les monuments emblématiques de notre commune. Voici le pré-programme élaboré par la commune avec nos associations :

Samedi et Dimanche

- **Visite libre de l'Hôtel de Pellissier** du XVIIIème siècle qui reçoit cette année une exposition dans le cadre du Festival de Cinéma en Plein Air : « Visages de stars » de 10h à 12h et de 14h à 19h
- **2 visites guidées chaque jour à 11h et à 16h** avec présentation historique de l'Hôtel de Pellissier et des ses décors du XVIIIè siècle, et découverte commentée de l'exposition « Visage de stars » (environ 1 heure). Verre de l'amitié offert à la fin de chaque visite.
- **Parcours historique à la découverte du village** au départ de la place Humbert II (visite libre). 8 panneaux + plan commenté
- **Visites du village, de l'église, de la chapelle Notre Dame des Vignes** par « Terroirs & Vins de Visan ». Horaires communiqués par voie de presse.

Dimanche

- **Concert à l'Eglise de Visan à 16h30** : Chants corses par TERRANU entrée gratuite (Programmé par Festi-Visan)
- **17h45 : Vin d'honneur** offert par la commune pour clôturer ces journées du patrimoine dans la cour de l'Hôtel de Pellissier



FETE DES ASSOCIATIONS SAMEDI 8 SEPTEMBRE à partir de 14h à l'Espace Gérard Sautel

Des animations, des démonstrations, des stands des associations..... Tout sera réuni pour une belle journée de présentation des associations de VISAN. Venez y participer, venez vous renseigner, venez vous inscrire aux activités proposées par nos associations, devenez bénévoles

17h : TABLE RONDE avec Marc MARTINET, président du district Grand Vaucluse de football et Nathalie CHOISEAU, responsable du CRIB d'Avignon (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles)

Quelle place des bénévoles dans les associations ? Quel avenir des petits clubs après la coupe du monde de football ?

18h30 : Vin d'honneur offert par la commune

Horaires d'ouverture de la Mairie

Le lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h.
Le mercredi de 8h30 à 12h00 Le vendredi de 8h30 à 12h30 Le samedi de 9h à 12h
Pendant les vacances scolaires (zone B), la mairie sera fermée le samedi matin

Prêt de salles et de matériels : tous les jours
Site : <http://visan-mairie.com/> ou Tél : 04 90 28 50 90 ou fax : 04 90 28 50 99

Ouverture de la médiathèque municipale

(Maison des associations : 04 90 41 96 31 / 09 62 10 29 17)
Site : <http://visan-mediathèque.com/> Mail : mediathèque-visan@orange.fr
Mardi : 9h à 12h et 16h à 19h Jeudi : 16h à 19h
Mercredi : 10h à 12h et 14h30 à 18h Vendredi : 9h à 12h et 15h30 à 18h
Samedi : 10h à 16h (en journée continue)
Consultation des archives : tous les jours ouvrés

Calendrier des Manifestations

SEPTEMBRE

- **Samedi 1** : A partir de 17h Ban des Vendanges (Église & Hôtel de Pellissier) par Terroirs et Vins de Visan
- **Dimanche 2** : 14h Concours de belote (CATM) à la salle F. Mistral
- **Lundi 3** : Rentrée des classes
- **Mercredi 5** : 20h30 Cinéma (Frep et Cinéval) à la salle F. Mistral
- **Samedi 8** : 14h Journée des associations à l'Espace G Sautel
- **Dimanche 9** :
+ 14h Thé dansant à l'Espace G. Sautel (Club du 3ème âge)
+ A partir de 13h : JSV reçoit Barbantane et Sahune (Stade Bellevue)
- **Judi 13** : 18h Réunion publique pour la Mutuelle communale à l'Espace G. Sautel
- **Samedi 15 et Dimanche 16** : 35èmes Journées européennes du patrimoine « L'Art du Partage »
- **Samedi 15** : 9h30 Concours Maître joueur réservé aux licenciés (Boule du Marot) suivi d'un repas à 12h30
- **Dimanche 16** : 16h30 « Chants Corses » à l'Eglise (Festi-Visan)
- **Mercredi 19** ; 20h30 Cinéma (Frep et Cinéval) à la salle F. Mistral
- **Samedi 22** : De 9h à 11h30 et de 14h à 16h45 Distribution de compost à la déchèterie de Valréas
- **Vendredi 28** : 20h30 AG du Frep à la salle F Mistral
- **Du 10 au 30 septembre** : 4ème festival des médiathèques (Visan participe) Chacun son court... métrage.

État Civil

Mariages

- Cyril BOSSARD et Laure VEBERT
Le 30 juin 2018
Houtman BOUKRATE et Farah MALKI
Le 2 juillet 2018
Rémi MAURIN et Floriane PREVOST
Le 25 juillet 2018
Florent PISANI et Gabrielle KAUFFMANN-FICINI le 11 août 2018

OCTOBRE

- **Mercredi 3** : 20h30 - Cinéma (Frep et Cinéval) à la salle F Mistral
- **Dimanche 7** :
+ A partir de 13h : JSV reçoit St Rémy et Richerenches (Stade Bellevue)
+ 14h Concours de belote (CATM) à la salle F Mistral
- **Judi 11** : 18h30 AG des P'tits Visanais à l'Espace G Sautel
- **Mercredi 17** : 20h30 Cinéma (Frep et Cinéval) à la salle F. Mistral
- **Vacances de Toussaint du Vendredi 19** après la classe au **Lundi 5 novembre** au matin
- **Vendredi 19 au Dimanche 21** : Exposition sur les champignons (Festi-Visan) à la salle F. Mistral (entrée gratuite)
- **Dimanche 21** : A partir de 13h JSV reçoit Les Angles et Carpentras Serres (Stade)
- **Samedi 27 et Dimanche 28** : A partir de 10h Salon des Santonniers (Festi-Visan) à l'Espace G Sautel
- **Mercredi 31** : 20h30 Cinéma (Frep et Cinéval) à la salle F Mistral



Permanences de Monsieur le Maire

Eric PHETISSON
vous reçoit en Mairie sur rendez-vous au
04.90.28.50.90

CONCILIATEUR DE JUSTICE

sur rendez vous,
contacter le
04 90 36 07 98
le mardi de 10h à 12h

ARCHITECTE CONSEIL C.A.U.E.

Sur rendez-vous, contacter
la Mairie au

04 90 28 50 90

ASSISTANTE SOCIALE

Le 2ème mercredi du mois
en mairie de 9h00 à 12h00
Prendre rendez-vous
auprès du Centre Médico-social de Valréas

04 90 35 34 00

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DU CANTON DE VALREAS

Corinne TESTUD-ROBERT
Jean-Marie ROUSSIN
Tous les 2èmes jeudi de
chaque mois :

04 90 16 10 35